

Pour diffusion immédiate

## COMMUNIQUÉ DE PRESSE

### L'AFPAD sonne l'alarme et demande aux législateurs de protéger davantage les victimes

**Laval, le 6 décembre 2018** – L'Association des familles de personnes assassinées ou disparues (AFPAD) dénonce le « projet de loi C-75 modifiant le Code criminel ». Un projet de loi qui ne peut que fragiliser la protection des victimes face aux agresseurs qui agissent sans contrainte. Pour l'AFPAD, cela aura pour conséquence de favoriser la mise en liberté rapide des inculpés tout en ignorant la sécurité et la protection des victimes. Nous demandons plutôt aux législateurs de renforcer les lois afin de les protéger davantage.

Pouvez-vous nous identifier un seul prévenu ou accusé qui admettra au juge qu'il n'a pas l'intention de respecter ses conditions de remise en liberté, si contraignantes soient-elles? La volonté de réduire les délais et d'administrer la justice le plus efficacement possible vient occulter la protection des victimes. Nous sommes déçus de constater ce choix des législateurs.

Nous souhaitons que le projet de loi C-75 prévoit un renversement du fardeau de la preuve dans tous les cas d'arrestation avec violence, une meilleure application du 810 du Code criminel, des conditions de libérations plus coercitives de l'agresseur et l'octroi de plus de pouvoir, d'outils judiciaires aux services policiers. Le droit consenti dans la Charte aux présumés agresseurs est, semble-t-il, prédominant à la protection et la sauvegarde d'une vie et des droits consentis dans la Charte canadienne des victimes.

Encore une fois, nous avons la démonstration dans les dernières années que l'appel au secours des victimes qui craignaient leurs agresseurs a été vain. « *Près d'une dizaine de femmes sont assassinées par leur conjoint chaque année au Québec et une trentaine de tentatives de meurtres envers les femmes victimes de violence conjugale sont également répertoriées.\* Que ce soit Daphnée Boudreault-Huard, Gabrielle Dufresne-Élie, Francine Bissonnette, Clémence Beaulieu-Patry, Cheryl Bau-Tremblay, Brigitte Serre, Nathalie Blais, Josiane Arguin... Toutes ces femmes sont de trop nombreuses victimes d'un drame qui aurait pu être évité et n'ont pas eu, elles, de deuxième chance. Assez, c'est assez.* », affirme Nancy Roy, directrice générale de l'AFPAD.

\* Source : *Nombre d'infractions par 100 000 habitants (population basée sur les estimations de Statistique Canada). Ministère de la Sécurité publique. Données du Programme de déclaration uniforme de la criminalité fondé sur l'affaire.*

#### À PROPOS DE L'AFPAD

Depuis sa fondation en 2005, l'Association des familles de personnes assassinées ou disparues (AFPAD) représente plusieurs centaines de familles au Québec et entend poursuivre sa mission par le développement de nouveaux services et d'outils permettant à ses membres de briser l'isolement et de développer entre eux un lien de solidarité.

- 30 -

**Nancy Roy**, directrice générale de l'AFPAD

Cellulaire : 514 436-1577 / Bureau : 514 396-7389 / Courriel : [nancyroy@afpad.ca](mailto:nancyroy@afpad.ca)

**Darlene Ryan**, bilingual spokesperson for AFPAD and step-mother to Brigitte Serre, who was murdered in 2006

Cell: 514 916-5273 / Email: [darlene.ry@hotmail.com](mailto:darlene.ry@hotmail.com)